

Québec le, 8 juin 2015

Monsieur Pierre Baril
Président
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Monsieur le Président,

Le dossier des hydrocarbures suscite un nombre important de questionnements et de préoccupations au sein de la population du Québec. Afin d'y répondre et de s'assurer de la sécurité des personnes et de l'environnement, le gouvernement a mis en place une approche globale, cohérente, rigoureuse et intégrée pour le développement responsable de la filière des hydrocarbures. Cette démarche s'appuie sur un plan d'action intégré, dévoilé le 30 mai dernier, qui comprend notamment une évaluation environnementale stratégique (ÉES) sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures, dont le rapport sera déposé d'ici la fin de 2015.

Suivant cela, au mois de novembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une motion à l'effet que les changements climatiques et l'impact des émissions de gaz à effet de serre soient considérés dans le projet Énergie-Est et que le Québec assume sa pleine compétence en matière d'environnement.

De plus, le 18 novembre 2014, le gouvernement a émis sept conditions qui le guideront au moment de rendre une décision sur le projet. Compte tenu des intérêts partagés entre le Québec et l'Ontario sur la question du projet Énergie Est, ces conditions ont fait l'objet d'un arrimage entre les deux provinces et donnent lieu à un partage des informations dans le cadre des ententes de collaboration établies entre les deux gouvernements.

Les conditions établies par le Québec sont que :

1. *Les communautés locales devront être consultées afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet;*
2. *S'assujettir à une évaluation environnementale sur l'ensemble de la portion québécoise du projet, comprenant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre;*
3. *Le projet d'oléoduc devra respecter les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement et seront, en ce sens, suivis par une unité de vigilance permanente;*
4. *Le projet doit satisfaire à la loi en ce qui a trait aux Premières Nations, à leur participation et à leur consultation, le cas échéant;*
5. *Le projet devra générer des retombées économiques et fiscales pour tout le Québec, notamment en matière de création d'emploi dans les régions où il sera installé;*
6. *TransCanada devra garantir un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et assumer son entière responsabilité au niveau économique et environnemental en cas de fuite ou déversement terrestre et maritime incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident;*
7. *Les approvisionnements en gaz naturel pour le Québec sont un enjeu qui devra être sécurisé avant d'approuver tout projet d'oléoduc.*

Par ailleurs, le 24 avril dernier, TransCanada signifiait au gouvernement du Québec sa volonté de conduire des travaux préliminaires au cours des prochaines semaines afin de parfaire ses connaissances du territoire québécois et ainsi préciser le tracé de l'oléoduc, prendre une décision sur l'opportunité de construire un port pétrolier et finaliser son projet en sol québécois. Ces travaux consisteraient en :

- . des relevés sismiques en milieu terrestre et aquatique;
- . des sondages géotechniques;
- . des inventaires ichtyologique et herpétologique.

UN MANDAT EN DEUX ÉTAPES

Considérant la volonté du gouvernement d'encadrer correctement la portion située sur le territoire québécois du projet d'Oléoduc Énergie Est par TransCanada (TC) et de répondre adéquatement aux préoccupations exprimées par différents groupes, citoyens et communautés, et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), je donne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat suivant :

- de valider la composition d'un comité d'experts responsable d'approuver les exigences de réalisation des travaux préliminaires sous la responsabilité du MDDELCC;
- de mener une enquête et une audience publique sur la portion québécoise du projet Énergie Est.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE DE VALIDATION POUR DES TRAVAUX TECHNIQUES PRÉLIMINAIRES

Le BAPE devra valider d'ici la fin juin 2015 la composition du comité d'experts, proposée par le MDDELCC, pour approuver les exigences devant baliser les travaux préliminaires relatifs aux relevés sismiques en milieu terrestre et aquatique de même que les sondages géotechniques, incluant ceux relatifs aux emplacements des stations de pompage.

Compte tenu de sa nature, ce premier mandat ne requiert pas d'audiences publiques. Les experts seront recrutés, notamment, parmi les experts ayant été associés à l'Évaluation environnementale stratégique (ÉES) globale sur les hydrocarbures qui documentent ce dossier depuis mai 2014.

Lorsque l'ensemble des exigences seront avalisées par le comité d'experts, le MDDELCC pourra délivrer à l'entreprise les autorisations requises, si toutes les conditions sont remplies.

UNE DEUXIÈME ÉTAPE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE SUR LA PORTION QUÉBÉCOISE DU PROJET ÉNERGIE EST

Dès que la partie québécoise du projet d'Énergie Est sera confirmée ou dès que l'Office nationale de l'énergie aura redémarré son processus d'évaluation sur cette dernière, le BAPE devra relativement aux enjeux suivants:

- mener une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la portion québécoise du projet incluant une évaluation des émissions de gaz à effet de serre;
- consulter les communautés locales afin d'assurer l'acceptabilité sociale du projet;
- s'assurer que l'entreprise
 - respecte les plus hauts standards techniques pour assurer la sécurité des citoyens et la protection de l'environnement;
 - garantisse un plan d'intervention et de mesures d'urgence selon les standards les plus élevés et puisse assumer son entière responsabilité

déversement terrestre et maritime incluant un fonds d'indemnisation et une garantie financière prouvant sa capacité à agir en cas d'accident;

- À ce titre, les travaux menés par l'unité de vigilance permanente sur les hydrocarbures de même que par le Comité interministériel sur les hydrocarbures devront constituer un intransigent important.

Les travaux réalisés par le BAPE devront tenir compte et intégrer les analyses réalisées dans le cadre de l'ÉES globale sur les hydrocarbures et tirer pleinement profit des recherches effectuées par les différents chantiers et experts afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une utilisation optimale des ressources de l'État.

Plus précisément, ce mandat devrait permettre de valider ces conditions et d'évaluer si d'autres devraient être prévues, notamment :

- sur la traversée de tous les cours d'eau concernés, incluant le fleuve Saint-Laurent et la rivière des Outaouais;
- sur les impacts des travaux sur les milieux sensibles (milieux humides, espèces menacées, vulnérables ou susceptibles, écosystèmes d'intérêt, etc.);
- sur le bilan québécois des émissions de gaz à effet de serre;
- sur les risques d'accidents technologiques majeurs (pour la santé et la sécurité des personnes, les prises d'eau importantes, l'environnement, etc.);
- sur le plan de mesures d'urgence à mettre en place et sa coordination avec ceux des municipalités.

Par ailleurs, je vous précise que d'autres instances seront mises à contribution dans le cadre de l'analyse de certains enjeux du projet. En outre, la Régie de l'énergie a produit un Rapport portant sur l'approvisionnement en gaz naturel alors que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, en collaboration avec le ministère des Finances, a été mandaté pour analyser la cinquième condition relative au volet économique.

De plus, le gouvernement s'assurera que les obligations de consultations envers les Premières Nations seront respectées. Par conséquent, le mandat qui est confié au BAPE exclut formellement ces trois éléments.

Le rapport du BAPE devra m'être transmis au plus tard 60 jours avant le début des plaidoiries à l'ONÉ.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL